

Assurance contre la maladie grave

Nous avons modifié les
définitions de la souplesse



Assurance contre la maladie grave

Aperçu du produit



	Prestation du vivant Temporaire 10/20 ans	Prestation du vivant à 75 ans	Prestation du vivant à 100 ans	Prestation du vivant à 100 ans 15 Primes
Type de police	Une police d'assurance contre la maladie grave Temporaire 10/20 ans renouvelable et transformable. L'assurance prend fin lorsque la personne assurée atteint l'âge de 75 ans.	Une police d'assurance contre la maladie grave à primes nivelées jusqu'à l'âge de 75 ans. L'assurance prend fin lorsque la personne assurée atteint l'âge de 75 ans.	Une police d'assurance contre la maladie grave à primes nivelées jusqu'à l'âge de 100 ans. À l'âge de 100 ans, l'assurance prend fin et le capital assuré est alors versé.	Un régime d'assurance contre la maladie grave à primes nivelées, dont les primes sont garanties et entièrement libérées après 15 ans. À l'âge de 100 ans, l'assurance prend fin et le capital assuré est alors versé.
Âge à l'établissement	18 à 65 ans (PV10) / 18 à 55 ans (PV20)	De 18 à 65 ans	De 18 à 65 ans	De 18 à 55 ans
Durée de l'assurance	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 100 ans	Jusqu'à l'âge de 100 ans
Min. à l'établissement	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Max. à l'établissement	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	1 000 000 \$
Tranches de taux	De 25 000 \$ à 99 999 \$ De 100 000 \$ à 2 000 000 \$	De 25 000 \$ à 2 000 000 \$	De 25 000 \$ à 2 000 000 \$	De 25 000 \$ à 1 000 000 \$
Primes	Garanties	Garanties	Garanties	Garanties
Frais de police (ouvrant droit à des commissions)	75 \$	100 \$ (moins de 100 000 \$) 75 \$ (100 000 \$ et plus)	100 \$ (moins de 100 000 \$) 75 \$ (100 000 \$ et plus)	100 \$ (moins de 100 000 \$) 75 \$ (100 000 \$ et plus)
Droit de transformation	Droit contractuel de transformation jusqu'à l'âge de 60 ans en une police de transformation T 75 ans ou T 100 ans à primes nivelées. Des avenants de RP peuvent être ajoutés aux polices de transformation à condition de respecter les exigences d'admissibilité.	N'est pas offerte à des fins de transformation.	N'est pas offerte à des fins de transformation.	N'est pas offerte à des fins de transformation.
Services d'assistance au client	Parmi les services compris : • aide précieuse offerte par Shepell-fgi • Garantie d'assistance pour soins intensifs offerte par Best Doctors <i>Se reporter au verso pour de plus amples renseignements.</i>	Parmi les services compris : • aide précieuse offerte par Shepell-fgi • Garantie d'assistance pour soins intensifs offerte par Best Doctors <i>Se reporter au verso pour de plus amples renseignements.</i>	Parmi les services compris : • aide précieuse offerte par Shepell-fgi • Garantie d'assistance pour soins intensifs offerte par Best Doctors <i>Se reporter au verso pour de plus amples renseignements.</i>	Parmi les services compris : • aide précieuse offerte par Shepell-fgi • Garantie d'assistance pour soins intensifs offerte par Best Doctors <i>Se reporter au verso pour de plus amples renseignements.</i>
Troubles médicaux couverts (Pour toutes les polices*)	<ul style="list-style-type: none"> • Maladie d'Alzheimer • Chirurgie de l'aorte • Anémie aplasique • Méningite bactérienne • Tumeur cérébrale bénigne 	<ul style="list-style-type: none"> • Cécité • Chirurgie coronarienne • Coma • Surdit� • Insuffisance r�nale 	<ul style="list-style-type: none"> • Cancer (avec risque de d�c�s � court terme) • Crise cardiaque (Infarctus du myocarde) • Remplacement des valves du c�ur • Accident vasculaire c�r�bral 	<ul style="list-style-type: none"> • Scl�rose en plaques • Maladie de Parkinson • Br�lures s�v�res • Prestation de d�pistage pr�coce
Prestation de d�pistage pr�coce	Versement anticip� de 10 % jusqu'� 25 000 \$ au diagnostic de : • Cancer pr�matur� de la prostate • Carcinome canalaire in situ • M�lanome malin superficiel • Angioplastie coronaire	Versement anticip� de 10 % jusqu'� 25 000 \$ au diagnostic de : • Cancer pr�matur� de la prostate • Carcinome canalaire in situ • M�lanome malin superficiel • Angioplastie coronaire	Versement anticip� de 10 % jusqu'� 25 000 \$ au diagnostic de : • Cancer pr�matur� de la prostate • Carcinome canalaire in situ • M�lanome malin superficiel • Angioplastie coronaire	Versement anticip� de 10 % jusqu'� 25 000 \$ au diagnostic de : • Cancer pr�matur� de la prostate • Carcinome canalaire in situ • M�lanome malin superficiel • Angioplastie coronaire
Avenants de remboursement des primes	RP au d�c�s	RP � la r�siliation RP au d�c�s	RP � la r�siliation RP au d�c�s	RP � la r�siliation RP au d�c�s
Structure du remboursement des primes � la r�siliation	Non disponible	Apr�s 10 ans ou � l'�ge de 50 ans, selon la derni�re de ces �ventualit�s, le pourcentage des primes admissibles rembours�es correspond � 50 % et augmente � tous les ans : a) De 2 % jusqu'� concurrence de 100 % � l'�ge de 75 ans pour les �ges � l'�tablissement de 18 � 40 ans. b) Un pourcentage correspondant � 50 % divis� par (65 moins l'�ge � l'�tablissement de la personne assur�e) jusqu'� concurrence de 100 % � l'�ge de 75 ans pour les �ges � l'�tablissement de 41 � 60 ans. Le remboursement des primes est automatiquement vers� au titulaire � l'�ge de 75 ans.	Apr�s 10 ans, le pourcentage des primes admissibles rembours�es correspond � 50 % et augmente de 10 % � tous les ans jusqu'� concurrence de 100 % apr�s 15 ans.	Apr�s 15 ans, le pourcentage des primes admissibles rembours�es correspond � 100 %.
Autres avenants offerts	Avenant d'assurance temporaire pour les enfants Garantie d'assurance en cas de d�c�s accidentel Exon�ration des primes	Avenant d'assurance temporaire pour les enfants Garantie d'assurance en cas de d�c�s accidentel Exon�ration des primes	Avenant d'assurance temporaire pour les enfants Garantie d'assurance en cas de d�c�s accidentel Exon�ration des primes	Exon�ration des primes

* La police Prestation du vivant Temporaire   100 ans   primes abr g es sur 15 ans ne comprend pas la perte d'autonomie.

Assurance contre la maladie grave

Nouveau service aide précieuse et garantie d'assistance pour soins intensifs améliorée

BMO Assurance offre deux fantastiques services d'assistance, lesquels sont offerts sans frais aux clients titulaires d'une nouvelle police Prestation du vivant. Ces services sont conçus pour aider les clients à se rétablir sur les plans médicaux, financiers et émotifs au moment où ils en ont le plus besoin.

Ils trouveront toujours de l'aide au bout de la ligne : des réponses confidentielles aux questions les plus privées de la vie – fournies par Shepell-fgi, le principal programme d'assistance personnelle au Canada. Voici quelques-uns des services aide précieuse :

- Consultations médicales 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Services de recherche et de recommandation de garderie
- Services de prévention de la maladie
- Ressources de santé et bien-être en ligne
- Programme pour cesser de fumer
- Recommandations en matière de soins à domicile et de rétablissement
- Conseillers professionnels pour composer avec le deuil et la tension



Vous et votre famille pourrez compter sur le service aide précieuse. Une voix sympathique vous guidera au téléphone vers des services sociaux et communautaires fiables. Vous pourrez parler à une infirmière autorisée, en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour obtenir du soutien en cas de blessure ou de maladie. C'est une bibliothèque de santé en ligne à laquelle vous pouvez accéder en tout temps. C'est la présence réconfortante d'un conseiller professionnel lorsque vous devez composer avec une perte.



L'accès à des renseignements médicaux lorsque vous devez être absolument certain – fourni par Best Doctors^{MD†} – un chef mondial dans le domaine de la référence des meilleurs conseils et soins médicaux qui soient aux gens. Les services Best Doctors comprennent :

INTERCONSULTATION^{MC†}

Une revue en profondeur de votre dossier médical par des spécialistes de classe mondiale issus de la base de données mondiale Best Doctors, laquelle renferme 50 000 spécialistes, pour confirmer ou modifier le diagnostic et recommander des programmes de traitement susceptibles d'entraîner un meilleur dénouement.

FINDBESTDOC^{MC†}

Si vous êtes incapable de trouver un spécialiste, Best Doctors vous trouvera le spécialiste le mieux qualifié pour combler vos besoins particuliers. S'il est nécessaire de voyager à l'extérieur de la ville, votre conseiller particulier de Best Doctors s'occupera des références¹, des rendez-vous et de l'hébergement.²

FINDBESTCARE^{MD†}

S'il est nécessaire d'obtenir des soins à l'étranger, les rabais accordés par les hôpitaux et les médecins à Best Doctors feront en sorte que les renseignements essentiels soient transmis aux spécialistes médicaux visés et que le traitement soit suivi sur une base continue afin de s'assurer que vous obteniez les soins dont vous avez besoin.²

¹ Les références à des spécialistes canadiens doivent être effectuées par votre médecin traitant. ² Le patient est responsable des frais liés aux services FINDBESTDOC et FINDBESTCARE.

Les services prévus par la Garantie d'assistance pour soins intensifs sont également offerts aux membres de votre proche famille et de votre famille élargie, y compris votre conjoint et vos enfants, vos parents, vos frères et sœurs, ainsi que les parents et les frères et sœurs de votre conjoint. Les membres de votre proche famille ou de votre famille élargie peuvent accéder à ce service une fois par période de trois ans, sans pour autant vous priver d'accès si vous recevez un diagnostic de trouble médical couvert. Les membres de la proche famille sont assujettis à une clause d'exclusion de troubles pré-existants de 12 mois, mais pas la personne assurée. Les membres de la famille sont exclus de l'assistance pour soins intensifs pour tout trouble pré-existant.

BMO Assurance n'accepte aucune responsabilité pour la fourniture des services décrits dans la présente brochure, ni pour la nature ou la qualité des services fournis par Shepell.fgi ou Best Doctors. BMO Assurance se réserve le droit de changer de fournisseur de services, de modifier la nature des services ou d'interrompre l'accès à ces services en tout temps sans préavis, sauf indication contraire au libellé de la police. BMO Assurance n'offre les services que sur la base d'un renvoi et n'exigera aucun frais pour les services fournis. Shepell.fgi et Best Doctors n'exigeront aucun frais pour les services qu'ils fournissent. Vous pourriez toutefois engager des frais supplémentaires pour des services ou pour des fournisseurs qui vous sont recommandés par Shepell-fgi ou par Best Doctors. Vous engagez ces frais à votre propre discrétion et BMO Assurance n'est aucunement responsable de les régler.

^{MC} Shepell-fgi est une marque de commerce déposée de Shepell FGI L.P. ^{MD†/MC†} Best Doctors, InterConsultation, FindBestDoc et FindBestCare, ainsi que le logo de croix étoilée, sont des marques de commerce ou des marques déposées de Best Doctors, Inc., utilisées sous licence.

Pour de plus amples renseignements sur les produits de BMO Assurance, veuillez téléphoner à votre AGP, communiquer avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance le plus près, téléphoner au 1-877-742-5244 ou visiter notre site Internet à l'adresse suivante : www.bmoassurance.com/conseiller.

Région de l'Ontario

1-800-608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique

1-866-217-0514

Région de l'Ouest

1-877-877-1272

BMO Société d'assurance-vie

60, rue Yonge, Toronto (Ontario) Canada M5E 1H5

1-877-742-5244



Les renseignements que renferme le présent document sont offerts à des fins d'illustration et sont sujet à changement sans préavis.

Se reporter à une illustration à jour pour la présente police pour obtenir un relevé des garanties à jour.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.